



FEDERATION FO DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

Nouveau Contrat Social PSA Peugeot Citroën : Les syndicats FO des sites PSA se positionnent à 90 % en faveur de la signature.

Lors de la négociation de cet accord, **FO** a affronté **avec responsabilité** la situation économique du Groupe PSA Peugeot Citroën, avec un seul objectif : **sauver les emplois du Groupe en France. FO s'est battu pour obtenir un maximum de garanties pour les salariés français du Groupe.** Même si la crise automobile européenne explique en bonne partie la situation de PSA Peugeot Citroën, **FO ne dédouane pas pour autant les dirigeants du Groupe qui ont accentué les conséquences de cette crise en multipliant les erreurs stratégiques depuis des années.**

Concernant l'avenir des emplois en France, la Direction du Groupe PSA Peugeot Citroën s'engage à :

- **augmenter** la production de véhicules en France pendant 3 ans pour atteindre **1 million de véhicules en 2016.**
- **investir 1,5 milliard d'euros sur 3 ans** dans ses usines françaises.
- Annoncer, avant 2016, le lancement d'un **nouveau véhicule** pour chaque usine de Rennes, Poissy, Mulhouse et Sochaux, ce qui profitera aussi aux usines fabriquant les organes mécaniques. Cela assurera « **le maintien de l'activité de ces usines bien au-delà de 2016** ».
- Maintenir **75 %** de l'activité **Recherche et Développement en France et tous les sites de développement français.**
- **Tous ces engagements « sont partie intégrante des conditions générales de l'application de l'accord »** : les efforts des salariés sont conditionnés au respect de ces engagements concernant les sites « et leurs plans de charges associés assurant l'emploi ».

Concernant les séniors et les jeunes, nous obtenons :

- Des **conditions avantageuses de départs anticipés** en retraite pour 2 500 à 3 000 séniors, par le biais de temps partiels aménagés avec une période de dispense d'activité.
- La **pénibilité** est prise en compte (17 ans en équipe : doublage, nuit, VSD), ce qui permet de meilleures conditions de départ. **FO** obtient là une mesure de réparation de la pénibilité.
- Ces départs anticipés permettront **l'emploi d'au moins 2 000 jeunes en contrats en alternance** pour les trois prochaines années.

En contrepartie, la Direction du Groupe PSA Peugeot Citroën :

- gèlera les augmentations générales en 2014 mais **FO** a réussi à **préserver** les augmentations individuelles et a négocié des conditions plus favorables **pour l'intéressement.**
- réaménage le temps de travail annuel en instaurant une flexibilité annuelle de +/- 5 jours. Les majorations associées à cette flexibilité (+25 %) demeurent supérieures à la convention collective de la Métallurgie (avec +15 euros par samedi dès le deuxième samedi travaillé dans le mois).

- obtient une garantie journalière de production pouvant conduire à une augmentation collective de la durée de travail mais limitée à 20 minutes et aux seuls aléas de production, majorée à 25 %, payée dans le mois, devant respecter les contraintes de transport (notamment collectif) des salariés.
- **D'autres mesures** de l'accord sont expliquées par ailleurs dans le commentaire détaillé **FO** de l'accord.

FO PSA s'est opposé à :

- **Toute une série de remises en causes, que nous avons évitées.**
Nous obtenons notamment le maintien de la majoration du travail de nuit à +18 % (contre 15 % dans la Métallurgie) et de la prime de rentrée scolaire.
- La mobilité sans volontariat, que nous avons évitée.
Les **mobilités** des salariés entre les sites de production français du Groupe **ne seront pas forcées**.
Nous faisons mieux que la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013.

Par sa prochaine signature du Nouveau Contrat Social, les syndicats FO PSA estiment donner à la direction du Groupe PSA Peugeot Citroën les moyens d'assurer l'avenir des emplois en France, comme elle s'y est engagée.

Les efforts consentis pas les Salariés français du Groupe PSA Peugeot Citroën ne doivent pas être gâchés par la Direction, elle devra impérativement en tenir compte lors de ses prochains choix stratégiques.

FO signera le Nouveau Contrat Social le 22 octobre 2013 mais ne manquera pas de rappeler la direction du Groupe PSA Peugeot Citroën à ses obligations envers ses Salariés français.

Lire également le commentaire FO de l'accord à venir sur le site internet de la Fédération.

Paris, le 21 octobre 2013

Contact :

Jean-Yves SABOT, Secrétaire Fédéral, 06 82 66 64 63

Christian LAFAYE, Délégué Syndical Central PSA Peugeot Citroën, 06 08 21 82 00